REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-LOIRE

MAIRIE
DE
LES ESTABLES
43150

TEL 04 71 08 34 38
FAX 04.71.08.31.41

Le maire de la commune de .....LES ESTABLES.....

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 à L.2213-4,

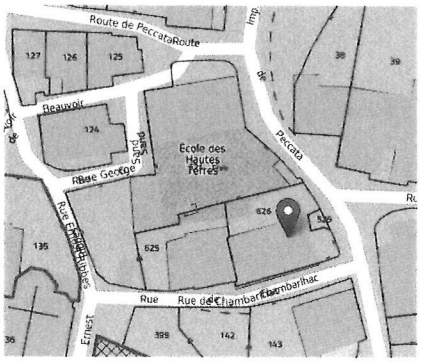
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R417-11 et R 417-12,

CONSIDÉRANT la demande de la commune et pour assurer la sécurité des personnes,
il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1.

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits :
Route de Peccata du numéro 3 au 9
Jeudi 5 novembre de 07h00 à 18h00



Article 2.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux abords des voies précitées et transmis aux services de gendarmerie,

Fait à Les Estables, le 4 novembre 2026.

Le Maire, Philippe BRUN